

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1208

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À la première phrase de l'alinéa 43, substituer aux mots :

« des cahiers »

les mots :

« de chaque cahier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.